



*Comité économique et social européen*

**SOC/349**  
**Stratégie en faveur de la**  
**jeunesse**

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 2009

**AVIS**

du Comité économique et social européen  
sur la

**"Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique  
et social européen et au Comité des régions:**

**Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser –  
Une méthode ouverte de coordination renouvelée pour aborder les enjeux et les perspectives  
de la jeunesse"**

COM(2009) 200 final

---

Rapporteur: **M. SIBIAN**

---

Le 27 avril 2009, la Commission a décidé, conformément à l'article 262 du traité instituant la Communauté européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la

*"Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser – Une méthode ouverte de coordination renouvelée pour aborder les enjeux et les perspectives de la jeunesse"*

COM(2009) 200 final.

La section spécialisée "Emploi, affaires sociales, citoyenneté", chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 (rapporteur: M. SIBIAN).

Lors de sa 456<sup>e</sup> session plénière des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2009 (séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009), le Comité économique et social européen a adopté le présent avis par 133 voix pour et 5 abstentions.

\*

\*           \*

## 1. **Conclusions et recommandations**

- 1.1 Le CESE estime qu'il convient, dans ce cadre, d'élaborer une stratégie non seulement POUR les jeunes mais aussi AVEC les jeunes, qui devraient être associés au processus d'élaboration de la politique et à sa mise en œuvre.
- 1.2 Compte tenu du principe de subsidiarité, les politiques de la jeunesse relèvent principalement de la responsabilité des États membres. Toutefois, une grande partie des enjeux de la jeunesse dans la société actuelle ne peuvent être traités pleinement sans une conception plus globale et holistique. Par conséquent, il y a lieu de se féliciter d'une stratégie intégrée pour la politique européenne de la jeunesse.
- 1.3 Tous les champs d'intervention sélectionnés présentent un caractère transversal et ne peuvent exister indépendamment les uns des autres. Ils sont imbriqués et s'influencent mutuellement. Il convient dès lors de les aborder selon une approche horizontale, orientée sur les besoins des jeunes.
- 1.4 Pour le CESE, les facteurs suivants sont essentiels au succès de la future stratégie:
  - assurer le processus de coordination;
  - classer les champs d'intervention par ordre de priorité;

- intéresser conjointement les acteurs concernés;
- allouer les ressources nécessaires;
- soutenir l'animation socio-éducative et les structures de jeunesse.

Le CESE formule dès lors les recommandations suivantes:

- 1.5 L'animation socio-éducative et les structures de jeunesse devraient constituer le lien principal en matière de sensibilisation et de gestion de tous les champs d'intervention proposés dans la stratégie communautaire pour la jeunesse grâce à une approche transversale.
- 1.6 L'apprentissage pouvant s'effectuer dans différents environnements, il y a lieu de soutenir un apprentissage non formel venant compléter l'éducation formelle.
- 1.7 Au niveau tant européen que national, il convient de poursuivre les efforts visant à créer des liens entre l'école, le travail, les associations et les activités de volontariat.
- 1.8 Il est nécessaire de soutenir les activités d'entreprises par l'intermédiaire de mécanismes de financement, même si cela constitue un défi. L'entrepreneuriat ne doit pas se limiter à sa signification économique mais être considéré dans son acception plus globale.
- 1.9 Les jeunes doivent devenir des acteurs de la société dans la mesure où leur participation à tous les aspects de leur vie est une condition préalable à la mise au point de politiques dans le domaine de la jeunesse.
- 1.10 Une offre étendue de systèmes d'animation socio-éducative, d'activités et de services de coopération de qualité doit être mise en place dans toute l'Europe pour éviter la marginalisation des jeunes. Toutes les activités orientées vers les jeunes susceptibles de tomber dans l'exclusion sociale ne doivent pas considérer ces derniers comme des destinataires passifs de services sociaux, mais plutôt comme des intervenants actifs.
- 1.11 Il est essentiel de reconnaître (notamment dans le cadre de l'éducation formelle), les compétences obtenues dans le cadre d'activités de volontariat. Des compétences et connaissances non formelles accumulées peuvent être mises à profit tant sur le marché du travail que dans la perspective d'une meilleure participation à la vie citoyenne.
- 1.12 Les projets et les activités devraient sensibiliser les jeunes et développer chez eux un sentiment de solidarité et de responsabilités globales envers la collectivité au sens large. Pour éviter les écueils sur leur route, les jeunes doivent pouvoir espérer pour leur futur proche des salaires décents comme fruit de leur travail à venir, grâce à la mise en place de conditions favorisant des politiques de salaires adéquates.
- 1.13 Le Comité regrette que la proposition de stratégie ne précise pas de méthodes concrètes de mise en œuvre ni de moyens pour mesurer les avancées à l'échelon européen et à celui des

États membres. L'on prévoit, toutefois, que la méthode ouverte de coordination restera l'instrument principal. Le Comité estime qu'il y aurait lieu de la compléter par un Pacte européen révisé pour la jeunesse. Le CESE invite également les partenaires sociaux et la Commission européenne à adopter un accord afin d'améliorer la mobilité et l'emploi des jeunes.

- 1.14 Les jeunes doivent être au centre de la stratégie. L'animation socio-éducative et la participation à des structures de jeunesse représentent l'approche la plus efficace pour les atteindre. L'évaluation et l'amélioration de la qualité de l'animation socio-éducative doit dès lors constituer une priorité.
- 1.15 La Commission devrait inciter les États membres à introduire des mesures de nature à accroître les chances d'emploi et permettant aux jeunes de devenir indépendants, comme par exemple:
- un soutien au cours de la formation initiale (aide financière, logement, conseil, transports, etc.);
  - une allocation d'insertion pour les primo-demandeurs d'emploi;
  - un apprentissage et des stages de bonne qualité;
  - la transformation des stages en contrats de travail à durée indéterminée.

## 2. Proposition de la Commission

- 2.1 Le cadre actuel de coopération dans le domaine de la jeunesse, fondé sur le Livre blanc sur la jeunesse, sur le pacte européen pour la jeunesse (2005), sur la méthode ouverte de coordination (MOC) et sur l'intégration des questions relatives à la jeunesse dans d'autres politiques devait expirer en 2009 et n'a pas toujours été à la hauteur des attentes. En conséquence, après un large processus de consultation en 2008, la Commission européenne a avancé une proposition de nouveau cadre de coopération. Elle a intitulé sa communication, publiée en avril 2009: "*Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser*".
- 2.2 La nouvelle proposition de stratégie se fonde sur trois objectifs généraux et connexes qui comportent chacun deux ou trois champs d'intervention:
- **Objectif: élargir les possibilités** offertes aux jeunes dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi:  
Champs d'intervention: l'éducation, l'emploi, créativité et entrepreneuriat.
  - **Objectif: améliorer leur insertion sociale et leur pleine participation** à la vie de la société:  
Champs d'intervention: la santé et le sport, la participation.

- **Objectif: développer la solidarité mutuelle** entre la société et les jeunes:  
Champs d'intervention: l'intégration sociale, le volontariat, les jeunes et le monde.

Pour chacun des champs d'intervention, une liste d'objectifs et d'actions spécifiques est proposée à l'intention de la Commission et des États membres.

### 3. Observations générales

#### 3.1 Une meilleure coordination est nécessaire

3.1.1 De grands défis sociaux, tels que l'absence de sécurité sociale, la montée de la xénophobie et les obstacles à l'emploi et à l'éducation, peuvent traverser aisément les frontières, mettant ainsi en péril le modèle social européen. En raison de la crise économique, de telles questions nécessitent plus que jamais une réponse européenne plus cohérente. Même si ces défis sociaux ne concernent pas exclusivement les jeunes, cette catégorie est l'une des plus vulnérables.

3.1.2 Le Comité estime qu'une meilleure coordination entre les échelons européen et national est nécessaire, assortie d'une clarification des rôles. Les différences qui existent entre les États membres devraient être prises en considération et envisagées comme une source de synergies fructueuses et non comme un problème. La Commission devrait s'efforcer d'obtenir un lien plus fort entre les échelons européen et national dans les activités de coopération en faveur de la jeunesse, et chercher à renforcer et à améliorer la mise en œuvre d'objectifs européens aux niveaux national, régional et local. Le processus de consultation en matière de jeunesse qui a prélué au lancement de la proposition de stratégie a démontré que la politique de la jeunesse a gagné en importance, non seulement à l'échelon européen mais aussi à l'échelon national.

3.1.3 Le CESE estime que la proposition de stratégie représente une nouvelle étape. Pour réussir, il recommande d'aborder les défis suivants:

- **Représentation.** Bien que la MOC et le dialogue structuré constituent des instruments utiles, il est nécessaire d'évaluer et d'améliorer en permanence leur mise en œuvre et d'élaborer de nouveaux outils de consultation permettant d'associer à l'élaboration des politiques les organisations de jeunesse de terrain, les organes publics, les jeunes eux-mêmes ainsi que d'autres acteurs<sup>1</sup>.
- **Sensibilisation à la politique européenne de la jeunesse.** Une plus grande visibilité des mesures au niveau européen bénéficierait aux jeunes; ils devraient en effet avoir conscience que les chances qui leur sont offertes par l'intermédiaire du cycle de

---

<sup>1</sup>

Seuls 33% des jeunes considèrent qu'ils jouent un rôle influent dans la société à l'échelon européen et 50% considèrent qu'ils ne disposent pas des opportunités qui leur permettraient de faire entendre leur voix (résultats de la consultation en ligne dans le domaine de la jeunesse – 2008).

coopération en matière de jeunesse (tels que les échanges de jeunesse) émanent de la politique européenne de la jeunesse.

- **Différences entre les pays.** La coordination et le regroupement de 27 approches nationales dans le cadre de coopération européenne est une tâche ambitieuse. Dans certains pays, plusieurs des champs d'intervention concernés ont une longue tradition, et la stratégie européenne pourrait bénéficier de leur expérience, tandis que, dans d'autres, ces champs d'intervention viennent à peine d'être mis en œuvre. Toutefois, la nouvelle stratégie devrait être porteuse d'une valeur ajoutée pour chacun des États membres.
- **Défis en matière de communication.** Il y a lieu de suivre une approche commune afin de diffuser et de recueillir des données comparables de manière structurée, pour améliorer le rapport et l'analyse des progrès accomplis. Il y aurait lieu de convenir d'indicateurs communs orientés sur les résultats.
- **Mise en œuvre.** De grandes différences existent aussi entre les États membres en ce qui concerne les capacités de mise en œuvre des politiques européennes. Certains pays disposent de systèmes bien développés, qui atteignent l'échelon régional et local, tandis que, dans d'autres, très peu de ressources sont consacrées à la coopération européenne dans les domaines qui concernent la jeunesse.

3.1.4 Le CESE appelle la Commission à utiliser les compétences qui sont les siennes ainsi que son autorité pour encourager et orienter les États membres dans la mise en œuvre de la stratégie. La Commission devrait clairement assumer son rôle dans le processus de coordination de la stratégie.

### 3.2 **Faire en sorte que l'approche transversale réussisse**

3.2.1 Les champs d'intervention suggérés dans la proposition de stratégie (voir paragraphe 2.2) couvrent un large éventail sur le plan social et économique. Aucun des champs d'intervention n'est directement lié à une tranche d'âge spécifique, mais ils sont d'une pertinence extrême du point de vue de la jeunesse. Toutefois, pour certains champs d'intervention, les objectifs à réaliser sont mieux développés, tandis que pour d'autres, la description reste assez générale.

3.2.2 Le CESE estime que la poursuite simultanée de huit champs d'intervention thématiques est porteuse d'un défi ambitieux; il recommande donc de se pencher sur les questions suivantes:

- mettre en place un organisme de coordination au sein de la Commission européenne, ainsi que des procédures clairement définies pour le processus global de coordination, afin d'orienter, de gérer, de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre, aux niveaux européen et national, en associant les acteurs concernés (y compris les organisations de jeunesse) et les organismes correspondants qui sont en charge des champs d'interventions (par exemple une organisation différente au sein d'autres institutions européennes, y compris le Conseil de l'Europe), en organisant des réunions périodiques de groupes de travail conjoints et des exercices d'apprentissage entre pairs, et en tenant compte du Pacte européen révisé pour la jeunesse;

- fixer des objectifs clairs dans le cadre d'un délai convenu, et définir une feuille de route pour chacun de ces objectifs;
- classer par ordre de priorité les champs d'intervention, et s'assurer que tous feront l'objet d'un suivi étroit;
- intéresser conjointement les acteurs (tels que les éducateurs, les hommes de terrain, les chercheurs, les experts, les partenaires sociaux, les hommes politiques, etc.) et associer les jeunes et les structures de jeunesse dans un dialogue structuré amélioré et continu;
- mettre en place une approche fiable, transparente et systématique pour la mise en œuvre de la stratégie;
- intégrer la dimension de la jeunesse dans la stratégie de Lisbonne pour l'après 2010, afin de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des jeunes femmes et des jeunes hommes;
- faire l'apport des ressources nécessaires en créant de nouveaux instruments ou en adaptant les générations actuelles et futures de programmes tels que Jeunesse en action, le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, PROGRESS, MEDIA, Erasmus Jeunes entrepreneurs, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation ainsi que les Fonds structurels. Il conviendrait que ces outils soient coordonnés et se complètent mutuellement;
- réduire la bureaucratie et garantir une plus grande transparence dans la gestion des projets et des activités liés aux champs d'intervention;
- soutenir l'animation socio-éducative et les structures de jeunesse en tant que pilier primordial pour traiter tous les champs d'intervention thématiques, la participation devant être le principe général sous-jacent.

### 3.3 **L'animation socio-éducative, un instrument de mise en œuvre de la stratégie**

3.3.1 Le CESE se réjouit que l'accent soit mis sur l'importance du rôle de l'animation socio-éducative. Les politiques de la jeunesse doivent être conçues et appliquées au bénéfice de TOUS les jeunes. Le domaine de la jeunesse est devenu un véhicule important des mutations sociales<sup>2</sup>, développant des compétences transférables et compensant les certificats officiels manquants (en particulier pour les groupes défavorisés). Il y a lieu, pour autant, de fournir plus d'efforts pour reconnaître les compétences acquises à la faveur de l'animation socio-éducative. Il conviendrait de renforcer le rôle que jouent les organisations de jeunesse dans la mobilisation des jeunes, dans la mesure où elles constituent un espace de développement personnel où les jeunes apprennent à participer, et il convient d'accorder une meilleure reconnaissance au développement des compétences.

3.3.2 L'animation socio-éducative est liée à des activités qui visent délibérément les jeunes et s'inscrivent dans toute une série d'environnements et de structures (telles que des organisations de jeunes volontaires, des centres de jeunesse de collectivité, des cadres

---

<sup>2</sup>

Cf. les résultats des recherches dans le cadre du projet UP2YOUTH présenté dans le rapport européen sur la jeunesse publié en avril 2009.

spécifiques régis par des institutions publiques ou l'Église). Toutefois, il est nécessaire de définir clairement ce terme.

- 3.3.3 Il conviendrait que l'animation socio-éducative devienne un élément transversal dans tous les champs d'intervention couverts par la stratégie proposée. En conséquence, la qualité de l'animation socio-éducative doit constituer un objectif explicite si l'on souhaite que la nouvelle stratégie à long terme pour la politique de la jeunesse atteigne toutes les catégories de jeunes. Les programmes tels que Jeunesse en action et le programme sectoriel Leonardo da Vinci devraient avoir pour objectif de développer, de soutenir et d'améliorer la formation de ceux qui participent à l'animation socio-éducative, notamment des professionnels, en contribuant à la mise en place de compétences plus professionnelles dans ce domaine.
- 3.3.4 Dans la plupart des cas, les jeunes sont usagers de l'animation socio-éducative lorsqu'ils sont dans une situation de "préemploi" dans leur vie: cette situation s'étend des années d'adolescence aux situations des personnes ayant des besoins particuliers, des migrants économiques, des groupes défavorisés ou des personnes défavorisées au sein des groupes démunis. Bien qu'elles ne constituent pas un instrument direct pour l'accès à l'emploi lui-même, l'animation socio-éducative et la participation aux structures de jeunesse ont davantage à offrir en ce qui concerne l'intégration sociale et pourraient davantage bénéficier d'une coopération plus étroite avec des services de formation professionnelle et d'un accroissement de la visibilité de leur contribution en matière d'employabilité de la jeunesse.

#### 4. **Observations particulières concernant les champs d'intervention**

- 4.1 Le Comité émet des observations sur la teneur des huit champs d'intervention, bien que de nouvelles propositions de priorités soient susceptibles d'intervenir et que les champs déjà proposés puissent faire l'objet d'un classement par priorité.
- 4.2 *L'éducation*
- 4.2.1 L'éducation a toujours représenté non seulement un aspect essentiel du développement et de la croissance personnels, mais aussi un vecteur de développement de la société elle-même. Le CESE souligne que les études et la formation professionnelle des enseignants sont intimement liées à d'autres politiques, dont la politique de la jeunesse<sup>3</sup>.
- 4.2.2 L'apprentissage non formel peut compléter l'éducation formelle et fournir les compétences nécessaires susceptibles d'être mieux développées dans un système moins formel, tandis que l'éducation formelle peut intégrer des méthodes non formelles, en faisant application de principes d'apprentissage tout au long de la vie.

---

<sup>3</sup>

Voir l'avis du CESE du 16.01.2008 sur le thème "*Améliorer la qualité des études et de la formation des enseignants*", rapporteur: M. SOARES (JO C 151, 17.06.2008).



4.2.3 Pour rendre l'apprentissage plus efficace et plus attrayant aux yeux des jeunes<sup>4</sup> et pour reconnaître le rôle de l'apprentissage non formel, il y a lieu d'aborder et de suivre les questions suivantes:

- introduire des méthodes d'apprentissage non formel dans l'éducation formelle;
- créer des transitions aisées entre des opportunités d'apprentissage formel et non formel;
- aiguiller les jeunes pour qu'ils apprennent à travers leurs expériences;
- lier les établissements scolaires avec l'animation socio-éducative locale;
- mettre le jeune au centre du processus d'apprentissage;
- reconnaître les compétences obtenues au moyen du volontariat et de l'apprentissage non formel (le certificat "Youthpass" représente un bon exemple et il conviendrait de l'étendre à davantage d'interventions et d'activités, y compris en dehors du programme Jeunesse en action).
- mettre en place un système clair d'évaluation des compétences acquises dans le cadre d'une éducation non formelle et informelle.

4.2.4 La proportion de jeunes contraints d'exercer une activité salariée pour financer leurs études ne cesse de croître alors même que cette double activité est un facteur important d'échec aux examens.

4.2.5 "Jeunesse en action" et des programmes tels que Comenius, Erasmus et Erasmus Mundus pourraient envisager des interventions et un financement mieux ciblé pour mettre en pratique, à l'avenir, de tels éléments souhaitables. Il serait souhaitable de rendre ces programmes plus accessibles à toutes les catégories de jeunes.

### 4.3 *L'emploi*

4.3.1 Il existe un lien direct entre l'éducation et l'emploi: plus le niveau d'éducation est élevé, plus le risque de chômage est bas<sup>5</sup>. Les jeunes qui abandonnent prématurément l'école, en particulier, rencontrent de grandes difficultés pour trouver un emploi, ce qui engendre une situation où ils perçoivent de faibles revenus et risquent de souffrir de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

4.3.2 Les inégalités sociales se traduisent de manière croissante et marquée dans ces dernières années par des disparités quant au succès aux études, à l'obtention de diplômes et à l'accès aux emplois qualifiés. Les jeunes salariés sont en situation précaire, avec un faible salaire et des conditions de travail et de vie indécentes. Le diplôme n'est plus une assurance contre le

---

<sup>4</sup> 67% des jeunes et des organisations de jeunesse ne sont pas satisfaits des systèmes nationaux d'éducation (résultats de la consultation en ligne dans le domaine de la jeunesse – 2008).

<sup>5</sup> D'après le Rapport européen sur la jeunesse publié en avril 2009, dans les États membres, les titulaires d'un diplôme secondaire inférieur risquent presque trois fois plus d'être au chômage que les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

chômage et la déqualification, la société doit répondre à ces défis en assumant sa part de solidarité.

- 4.3.3 Pour offrir au plus grand nombre possible de jeunes des perspectives d'avenir en dehors du travail précaire, l'enjeu dans ce contexte est surtout, outre l'amélioration du niveau de qualification, une intensification des mesures relevant d'une politique active du marché de l'emploi en direction des jeunes à la recherche d'un emploi ainsi que la suppression des obstacles structurels au passage de la formation à l'emploi.
- 4.3.4 Recherchant des emplois mieux payés et plus attractifs, beaucoup de jeunes quittent leur pays d'origine. Cette réalité vaut pour tous les niveaux d'éducation, ce qui conduit à une migration permanente de "fuite des cerveaux", en particulier à partir des nouveaux États membres. Cette migration est à distinguer d'une mobilité temporaire, laquelle est positive pour tous (jeunes, sociétés, économies) et doit être encouragée dans l'UE.
- 4.3.5 Le travail représente un facteur de dignité personnelle et collective ainsi qu'un facteur d'intégration sociale. L'insécurité sur le lieu de travail, les bas salaires et les heures supplémentaires constituent un obstacle à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle/familiale.
- 4.3.6 Il convient de se pencher davantage, aux échelons européen et national, sur la transition entre l'école et la vie professionnelle. En l'absence de services d'orientation professionnelle bien développés ainsi que de systèmes d'éducation adaptés aux besoins du marché du travail, le problème du chômage des jeunes restera sans solution.
- 4.3.7 En gardant à l'esprit ce qui précède, le CESE recommande que la stratégie mette à profit des mesures spécifiques dans les domaines suivants:
- améliorer et rendre plus accessibles l'éducation et la formation professionnelle, afin de faciliter le plus possible l'accès des jeunes au marché de l'emploi et le maintien à long terme sur celui-ci;
  - mettre en œuvre des mesures visant à garantir que les contrats à durée déterminée et les emplois offrant une faible protection sociale ne soient pas la norme pour les jeunes;
  - mettre en place de manière généralisée pour les jeunes, hommes et femmes, des services d'orientation professionnelle et d'information aisément accessibles à tous les niveaux de la formation, et créer davantage de possibilités de stages et d'apprentissages de qualité (au moyen d'une sorte de cadre européen de qualité);
  - proposer une aide active et précoce aux jeunes en quête d'un emploi ou d'un stage ainsi que des programmes prioritaires renforcés axés sur l'insertion des catégories en difficulté, telles que les jeunes chômeurs de longue durée et des personnes en rupture avec le système éducatif et de formation, notamment par le biais de projets d'intérêt général en matière d'emploi et une aide à la formation;
  - améliorer la coopération entre les établissements d'enseignement et les employeurs;

- créer des liens entre les systèmes d'éducation et le monde de l'entreprise, là où c'est judicieux;
- créer des liens avec les associations et reconnaître les activités volontaires;
- promouvoir les bonnes pratiques parmi tous les acteurs concernés;
- développer davantage l'initiative de la Commission intitulée "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux";
- encourager la mobilité par le moyen d'une nouvelle génération de programmes<sup>6</sup>.

4.3.8 L'initiative visant à faire de l'emploi des jeunes le thème du dialogue structuré pour l'année 2010 est bienvenue et représente une bonne occasion de promouvoir ce thème.

4.3.9 Dans le monde du travail, le rôle des partenaires sociaux est particulièrement important. Les partenaires sociaux européens sont fortement engagés dans ce domaine et l'augmentation de la participation de jeunes qualifiés et compétents répondant aux besoins du marché du travail a toujours été l'une des priorités de leurs programmes de travail conjoints.

#### 4.4 *Créativité et entrepreneuriat*

4.4.1 Le soutien, au moyen de mécanismes de financement, à l'innovation dans des projets consacrés à la jeunesse ainsi qu'à des activités d'entreprises, constitue un défi, mais il convient de le relever afin de rendre possible l'apprentissage orienté vers les participants. Des ressources financières plus importantes seront bienvenues pour promouvoir de telles initiatives, dans la mesure où, dans beaucoup d'États membres, les financements nationaux sont faibles ou inexistantes.

4.4.2 L'entrepreneuriat ne doit pas se limiter à sa signification économique, mais être considéré dans son acception plus large, plus globale, d'esprit d'entreprise, qui permet de cerner ou de créer une opportunité et d'agir afin de la réaliser, quel que soit le domaine concerné (social, politique, etc.).

4.4.3 Le Comité recommande que l'entrepreneuriat social des jeunes soit encouragé et soutenu.

4.4.4 Il conviendrait que des programmes visant à développer la pensée créatrice et la résolution de problèmes existent à tous les échelons de l'éducation.

4.4.5 Il y a lieu de créer des programmes de tutorat pour les jeunes entreprises (entrepreneuriat) ainsi que des dispositifs de soutien pour tous les types d'entrepreneuriat<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Voir l'avis du CESE du 17.01.2008 sur la communication intitulée "*Promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société*", rapporteur: M. TRANTINA (JO C 151, 17. 06. 2008).

<sup>7</sup> Conclusions de la manifestation relative à la jeunesse (*Youth Event*) organisée à Prague par la présidence tchèque du Conseil de l'UE du 2 au 5 juin 2009.

#### 4.5 *La santé et le sport*

- 4.5.1 Le sport et les activités physiques constituent des instruments importants pour atteindre les jeunes. Ils contribuent à un style de vie sain, à une citoyenneté active et à l'intégration sociale. Il conviendra préalablement d'insister moins sur le sport en tant qu'activité de spectateur, la participation de masse devra être promue ainsi que des sports de loisirs et non compétitifs.
- 4.5.2 Les rassemblements sportifs exigeant une participation active sont relativement communs dans le domaine des clubs de sports de loisirs et attirent des jeunes issus de milieux sociaux différents. Il est possible d'atteindre un grand potentiel lorsque celui-ci est lié avec l'usage de méthodes d'apprentissage non formel chez des éducateurs pour ce qui est de la promotion du sport et des activités physiques à l'intention des jeunes.
- 4.5.3 Il convient d'associer davantage les organisations de jeunesse, à l'échelon européen comme à l'échelon national, aux campagnes actuelles de l'UE visant à encourager des modes de vie sains et concernant: les défis liés à l'alimentation, les dommages liés à l'alcool, au tabac et à la drogue, ainsi que la santé mentale. Il conviendrait que les révisions des stratégies européennes concernant ces domaines insistent davantage sur les jeunes en tant que catégorie particulière. La Commission devrait également envisager d'élaborer une stratégie européenne sur la santé sexuelle, en mettant particulièrement l'accent sur la jeunesse.
- 4.5.4 Il y a lieu de promouvoir le programme communautaire de santé parmi les organisations de jeunesse. Ce programme pourrait constituer une source de financements supplémentaires pour la promotion de modes de vie sains. Les organisations de jeunesse devraient être encouragées à tirer profit de cette initiative communautaire, en coopérant avec les professionnels de santé.
- 4.5.5 La Commission et les États membres devraient également examiner la question de la santé et de la sécurité des jeunes au travail. Les données nationales et européennes indiquent que les travailleurs jeunes sont davantage exposés au risque d'accident du travail. Le taux d'incidence des accidents non mortels au travail était plus de 40% plus élevé chez les 18-24 ans que chez les travailleurs plus âgés<sup>8</sup>.

#### 4.6 *La participation*

- 4.6.1 Le CESE estime que la proposition de stratégie devrait adopter une approche pragmatique pour ce qui est de la participation, et qu'elle devrait être davantage qu'un instrument politique. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue véritable et transparent parmi les jeunes et les décideurs à tous les échelons (européen, national, régional et local).
- 4.6.2 Pour parvenir à cet objectif, le CESE envisage les moyens éventuels suivants:

---

<sup>8</sup>

Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT).

- élaborer des méthodes de participation conviviales et attrayantes;
- créer des possibilités et des structures de participation pour les jeunes;
- transférer et échanger les bonnes pratiques;
- créer et soutenir des conseils de jeunesse aux échelons local, régional, national et européen;
- développer des opportunités d'expression pour les jeunes défavorisés et pour les groupes informels de jeunes;
- supprimer les obstacles à la mobilité, ce qui représente un élément de solution pour la participation des jeunes et une meilleure compréhension des thèmes européens;
- faire pleinement usage des instruments de participation déjà élaborés par différents acteurs aux échelons européen et national<sup>9</sup>;
- mener un dialogue structuré continu faisant intervenir tous les acteurs essentiels (tels que les jeunes, les organisations de jeunesse, les éducateurs, les professionnels de terrain, les chercheurs, les experts, les partenaires sociaux, les responsables politiques, etc.).

4.6.3 Il convient de renforcer la participation des jeunes aux structures de jeunesse et, plus généralement, à la société civile. Sont également nécessaires une compréhension plus claire et une meilleure promotion de concepts tels que la participation et la citoyenneté active.

#### 4.7 *L'intégration sociale*

4.7.1 Stimuler le potentiel des jeunes devrait constituer une préoccupation constante de la société. Il y a donc lieu d'adopter la meilleure approche possible en faveur des jeunes défavorisés, au moyen de mesures spécifiques.

4.7.2 L'animation socio-éducative et l'apprentissage non formel constituent de puissants outils pour l'intégration des jeunes. Il est plus facile d'approcher les jeunes ayant quitté prématurément l'école ou les personnes issues de l'immigration dans des structures non formelles conçues pour éviter l'exclusion sociale. Le processus ne doit pas être orienté vers les problèmes ou uniquement axé sur les jeunes déjà en difficulté. .

4.7.3 Le CESE recommande de prendre des mesures ciblées pour que les projets et les activités s'adressent directement aux jeunes défavorisés (ce qui pourrait être intégré au programme actuel Jeunesse en action). Cela ne devrait pas remplacer la priorité d'ensemble du programme, mais donner davantage d'importance à l'inclusion sociale des jeunes défavorisés.

4.7.4 Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à la cohésion sociale dans les régions où la participation des jeunes est plus faible.

4.7.5 Le fait que l'année 2010 ait été proclamée Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale représente une bonne occasion de promouvoir et de développer ce thème.

---

<sup>9</sup>

Tels que la *Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale* élaborée par le Conseil de l'Europe: [http://www.coe.int/t/dg4/youth/Resources/Documents/Bibliographies/Political\\_participation\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Resources/Documents/Bibliographies/Political_participation_fr.asp).

#### 4.8 *Le volontariat*

- 4.8.1 Comme le CESE l'a déjà affirmé dans des avis précédents, le volontariat représente une expérience précieuse du point de vue du développement personnel et de l'intégration sociale et professionnelle dans la société, et joue un rôle important dans l'intégration des jeunes qui bénéficient de moins de possibilités<sup>10</sup>.
- 4.8.2 Pour renforcer le rôle du volontariat, l'Union européenne devrait faire en sorte de maintenir dans son programme politique la nécessité d'une meilleure reconnaissance des activités volontaires. Un bon exemple pouvant être étendu est le "Youthpass". Il convient de développer davantage des initiatives telles que le service volontaire européen, et de reconnaître que la valeur du volontariat s'exprime aussi dans d'autres formes d'implication (par exemple les autres actions au sein de Jeunesse en action).
- 4.8.3 Il y a lieu de développer davantage de synergies entre les systèmes nationaux et européen de volontariat. À cet égard, en travaillant avec différents concepts de volontariat, la définition du volontariat devrait être harmonisée pour pouvoir être appliquée à différents contextes.
- 4.8.4 Ainsi qu'il a déjà été affirmé, il est essentiel, dans le domaine du volontariat, d'assurer une meilleure coordination entre les programmes nationaux et communautaires existants, de réduire les obstacles techniques et de traiter les questions liées à l'assurance-maladie ou à l'assurance-accident. Le CESE a appelé la Commission européenne à réfléchir à la création d'un label pour les programmes d'échange qui répondent aux normes de qualité communautaires. La qualité des activités volontaires, quelle que soit leur forme, revêt une grande importance et doit être garantie par des moyens appropriés<sup>11</sup>.
- 4.8.5 Il convient également de faire des efforts pour éviter que le service volontaire ne remplace différentes formes d'emploi.
- 4.8.6 Le CESE appelle le Conseil à adopter la proposition de décision de la Commission visant à faire de l'année 2011 l'Année européenne du bénévolat. La Journée internationale des volontaires, célébrée le 5 décembre, représente également une bonne occasion de promouvoir et de développer ce thème.

#### 4.9 *Les jeunes et le monde*

- 4.9.1 Les jeunes sont aussi des "facteurs" directement touchés par le processus de mondialisation. Une meilleure connaissance de l'impact de la mondialisation sur les jeunes, par des recherches

---

<sup>10</sup> Voir l'avis du CESE du 13.12.2006 sur "*Les activités volontaires: leur rôle dans la société européenne et leur impact*", rapporteure: M<sup>me</sup> KOLLER (JO C 325 du 30.12.2006).

<sup>11</sup> Cf. l'avis exploratoire du CESE du 25.02.2009 sur le thème "*Service civique européen*", rapporteur: M. JANSON; corapporteur: M. SIBIAN.

scientifiques, est nécessaire. En participant à des projets et activités qui développent la solidarité sur le monde et qui sensibilisent, les jeunes acquièrent un sentiment de responsabilité envers la collectivité au sens large.

- 4.9.2 Les questions de portée mondiale (environnement, changement climatique, développement durable) devraient être intégrées dans la politique de la jeunesse afin que celle-ci, ainsi que les projets des jeunes, contribuent à une évolution dans ce domaine. En retour, le thème de la jeunesse devrait être pris en compte dans le cadre du traitement de politiques globales.
- 4.9.3 L'initiative visant à faire du thème "Les jeunes et le monde" le thème du dialogue structuré pour l'année 2011 est bienvenue et représente une bonne occasion de promouvoir ce sujet.

## 5. Instruments et mise en œuvre du nouveau cadre de coopération

- 5.1 Le CESE regrette que la proposition de stratégie ne précise pas de méthodes concrètes de mise en œuvre ni de moyens pour mesurer les avancées aux niveaux européen et national. L'on prévoit, toutefois, que la MOC restera l'instrument principal. Le CESE estime qu'il y aurait lieu de la compléter par un Pacte européen révisé pour la jeunesse.
- 5.2 Le futur cadre de coopération devrait se fonder sur un dialogue structuré amélioré, le plus exhaustif possible et développé à tous les échelons, qui fasse intervenir les jeunes, les éducateurs, les organisations de jeunesse, les organismes nationaux, les chercheurs et d'autres parties prenantes tout au long du cycle de décision politique et dans l'ensemble des domaines stratégiques. Ce cadre devrait se fonder sur une large approche ascendante qui comporte aussi diverses formes de citoyenneté active et fasse participer les jeunes qui bénéficient de moins de possibilités.
- 5.3 Il conviendrait que, dans le cadre de cette proposition de stratégie, la prise de décision politique soit fondée sur des données concrètes et soit aussi transparente que possible. Le Comité recommande que la base de données du Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse<sup>12</sup> soit utilisée pour la publication de l'ensemble des rapports ainsi que pour la collecte et l'analyse des données.

---

<sup>12</sup> <http://youth-partnership.coe.int/youth-partnership/ekcyp/index>.

- 5.4 Les jeunes doivent être au centre du processus et l'animation socio-éducative est l'approche la plus efficace pour les atteindre. L'évaluation et l'amélioration de la qualité de l'animation socio-éducative doit dès lors constituer une priorité.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Le Président  
du Comité économique et social européen

Mario SEPI

---